

AIDE FINANCIERE POUR LES CHARGES DE L'HABITAT DES SENIORS

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Cette aide a pour objectif de soutenir les séniors pour l'ensemble des charges liées à leur logement. Elle est versée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). En 2021, son montant est de 100 € par foyer fiscal (120 € à compter de 2022) ou de 240 € (280 € à compter de 2022) pour les foyers fiscaux percevant le minimum garanti versé par le CCAS).

POUR QUI ?

Cette aide financière est accordée aux personnes :

- > De plus de 65 ans
- > Entre 60 et 65 ans si vous n'avez pas d'activités rémunérées
- > Domiciliées à Noisy-le-Roi
- > Propriétaire ou locataire de leur résidence principale
- > Non imposable sur les revenus ou ayant un impôt égal à zéro avant crédit d'impôt ou avant corrections

QUAND ?

Les demandes sont étudiées tout au long de l'année. L'aide est versée une fois par an.

COMMENT ?

Soit,

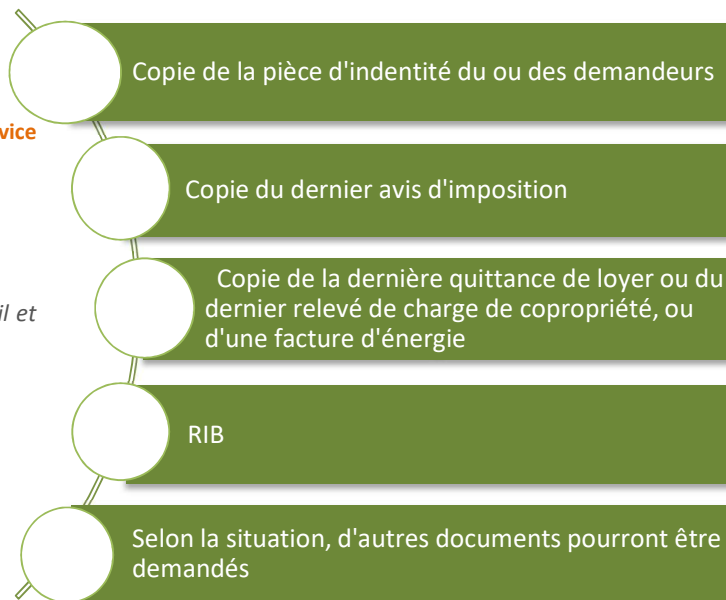
✚ En déposant à **l'accueil de la mairie**, l'ensemble des justificatifs demandés sous **enveloppe cachetée, avec la mention « à l'attention du service social »**

ou **par courrier postal** à l'adresse suivante :
CCAS-Service social
37 Rue André Le Bourblanc 78590 Noisy-le-Roi

Veillez préciser vos noms, prénoms, téléphone, mail et adresse, ainsi que l'objet de votre demande.

✚ Par mail : accueil-social@noisyleroi.fr

✚ Infos complémentaires / demande de RDV :
01 30 80 08 38



COÛTS

La démarche est gratuite.

Service Social

37 rue André Le Bourblanc
78590 Noisy-le-Roi
01 30 80 08 38
Mail : accueil-social@noisyleroi.fr

Accueil sur RDV :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi de 9h à 12h